ROURE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 25/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Portant interdiction de transport d'alcool par les piétons sur le territoire de la commune de ROURE

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROURE

Le Maire de Roure,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le Code Pénal,
Vu les nécessités de maintien de l'ordre public et de la sécurité publique à l'occasion des festivités organisées par le Comité des fêtes de Roure pour la Fête patronale 2025,
Vu la demande formulée par la Gendarmerie,
Considérant que durant ces festivités une affluence importante est attendue,
Considérant que la consommation excessive d'alcool sur la voie publique peut entraîner des troubles à l'ordre public, des nuisances et des comportements dangereux,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures préventives afin de garantir la sécurité des personnes et des biens,

ARRÊTE

Article 1er : Il est interdit de circuler avec de l'alcool, même non consommé, sur le territoire de la commune de Roure, du samedi 9 août 2025, 21h00 au lundi 11 août 2025, 9h00 pendant les festivités de la fête patronale 2025. Hors boissons achetées à la buvette du Comité des Fêtes.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas :

- Aux membres de l'association du Comité des fêtes qui sont en charge de l'organisation de la fête patronale 2025 durant cette période,
- Aux professionnels du transport et de la distribution d'alcool dans l'exercice de leurs fonctions,
- Aux véhicules motorisés utilisés à des fins médicales ou sanitaires.

Article 3 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et déferrées aux tribunaux compétents conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Roure et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Saint Etienne sur Tinée
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Saint Sauveur sur Tinée

Fait à Roure le 7 aout 2025

P/O **Madame Le Maire**
Mme Yanne SOUCHET
1re adjointe

MAIRIE DE ROURE (Alpes-Maritimes)